



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2018

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 22 janvier 2018 à **19h15**, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Jacques Boisvert
Cédric Tremblay
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h15.

ADMINISTRATION

2018-01-025

(1) Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et forme quorum ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Jacques Boisvert

De renoncer à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
2. Intention du conseil municipal - Service récréatif St-Norbert Inc.
3. Nomination de Michel Lafontaine, maire, au CA de l'Office municipal d'habitation La Bonne Aventure
4. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-01-026

(2) Intention du conseil municipal - Service récréatif St-Norbert Inc.

Considérant que le conseil municipal souhaite que le Service récréatif St-Norbert Inc. s'occupe à nouveau des loisirs incluant le camp de jour ;

Considérant que tous les documents relatifs à la gestion financière du Service récréatif St-Norbert Inc. ont été remis à la Municipalité au cours de l'année 2017 ;

Considérant que la Municipalité a demandé aux directeurs (membres du CA) leur intérêt à poursuivre leur mandat et qu'aucun d'eux n'a rendu réponse ;

Considérant que les règlements généraux stipulent que les directeurs sont élus pour un an et donc que le terme des derniers administrateurs est échu ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2018

Considérant que les directeurs (membres du CA) sont élus lors d'une assemblée générale annuelle (AGA) mais qu'actuellement il n'y a aucun directeur (membres du CA) pour convoquer une AGA en vertu des règlements généraux de l'OBNL et de l'article 98 de la 3e partie de la *Loi sur les compagnies* ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas le pouvoir de convoquer lui-même les membres de l'OBNL en AGA ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal de Saint-Norbert invite ses citoyens à une séance d'information au cours de laquelle le conseil exprimera son intention de donner le mandat au Service récréatif St-Norbert Inc. de s'occuper des loisirs incluant le camp de jour et expliquera les étapes menant à l'élection d'un nouveau CA pour cet OBNL.

Si lors de cette séance d'information, les citoyens se montrent favorables à cette démarche et souhaitent qu'un nouveau CA soit élu pour l'OBNL, un nombre de 20 signatures de membres actifs de l'OBNL pourra être recueilli afin de demander une assemblée spéciale. Cette séance devra être tenue dans les huit jours suivant le dépôt de la demande et lors de cette AGS, sept (7) nouveaux directeurs pourront être élus. Dès leur élection, le CA pourra se rencontrer pour la planification de leurs activités.

Que cette séance d'information soit tenue en février à la salle municipale de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote. Cédric Tremblay vote contre.
La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

2018-01-027

(3) Nomination de Michel Lafontaine, maire, au CA de l'Office municipal d'habitation La Bonne Aventure

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert a toujours eu deux représentants de la Municipalité au CA de l'Office municipal d'habitation La Bonne Aventure ;

Considérant que seulement Mme Lise L'Heureux a été nommée pour l'année 2018 ;

Considérant que M. Michel Lafontaine, maire, souhaite y siéger ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Lise L'heureux

Que M. Michel Lafontaine, maire, se joigne à Mme Lise L'Heureux, à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Norbert sur le CA de l'Office municipal d'habitation La Bonne Aventure.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-01-028

(4) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Lise L'Heureux



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2018

Que la séance soit levée à 19h35.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire